

Procès-verbal N° 7 de la Commission Foot Animation

Réunion du :	02/10/25
À :	10h
Présidence :	Mr Didier CASANADA
Présents :	Mmes Nadine GRECO, Martine JOLY, Mrs Sauveur ROMAGNOLE, Léonard INNIANTONI, Jean-Louis DELFIEU
Absent excusé :	Mr Michel COLLADO
Assiste à la Réunion :	

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom, Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (art 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des procès-verbaux

La commission approuve le procès-verbal N° 6 du 24/09

Rappel

UTILISATION DE LA FMI

LE RESULTAT DE L'EQUIPE QUI A REMPORTE LES DEFIS DOIT ETRE NOTE SUR LA FEUILLE FMI DANS LA PARTIE "OBSERVATION".

Beaucoup de clubs ne le font pas : ATTENTION au moment des classements.

En cas de disfonctionnement utiliser une feuille de match papier ainsi que le tableau « Rapport FMI » dûment remplis, qui vous ont été envoyés par mail, et à télécharger dans Footclubs ainsi que le site du DISTRICT.

FMI

RAPPEL AU CLUBS : concernant les clubs responsables d'équipes pour la FMI

Dans FOOTCLUB : Il faut **absolument qu'un éducateur** soit renseigné pour chaque équipe, sinon les matchs n'apparaissent pas sur la tablette.

Championnat U12/U13

Le Nombre de mutés en U12/U13 est de 4 (dont 1 Hors Période)

- **FORFAIT GENERAL**

ENT SP UZES N°581232 du 27.09.25

U12 U13 D1 Poule B

Suite à trois forfaits matchs les :

13/09 – 20/09 – 27/09 l'équipe ENT ES UZES 1 est déclarée FORFAIT GENERAL

Amende : 80 euros à ENT ES Uzès (Article 25 des RG)

- **RETOUR CSR / INFORMATION**

U12U13 D4 A

Match n°54469522 du 20/09/2025

Le Vigan P.V.A.F.C. 1 (551688) / Canaules USA 1 (519042)

Dit match perdu par forfait à l'équipe du Vigan pour en reporter le bénéfice à Canaules USA 1 ;

Score : 3 à 0 en faveur de Canaules USA 1

U12U13 D4 B

Match n° 54463186 : du 27/09/2025

Beaucaire 3 (551488) / St Quentin FC 2 (503245)

Dit match perdu par forfait ST QUENTIN FC 2 (503245) pour en reporter le bénéfice à BEAUCAIRE 3 (551488)

U12U13 D4 C

Match n° 54469527 : du 27/09/2025

Moussac FC 1 (581698) / Vigan 1(551688)

Dit match perdu par forfait VIGAN 1 (551688) pour en reporter le bénéfice à MOUSSAC 1 (581698) sur le score de 3/0.

U12U13 D1 Poule B

Match n°54455095 du 20/09/2025

NIMES SOLEIL LEVANT 1 (526901) / ENT. St. Beaucairois- FCJ 1 (551488)

Dit match à rejouer.

La Commission fixe la rencontre au mercredi 08.10.25 à 18h00.

- **FEUILLE DE MATCH PAPIER HORS DELAI**

U12U13 D2 B du 20.09.25

Vergèze / ES Nîmoise

Retard de feuille de match papier

Article 53 - 72 des RG Amende 30 euros à Vergèze

Championnat U12

Le Nombre de mutés en U12 est de 4 (dont 1 Hors Période)

Les Clubs qui veulent engager des équipes pour la Phase 2 en U12 peuvent le faire par mail auprès du District
Veiller à noter le niveau : Intermédiaire ou Loisirs ainsi que les desideratas (jumelage et/ou alternance etc...)

- **FORFAITS MATCHS**

U12 Intermédiaire Poule C

N°565231 FC Uzès : Forfaits du 20/09 et 27/09

Amende 2 x 30 euros

- **RETRAIT D'UNE EQUIPE APRES ENGAGEMENT**

U12 Intermédiaire Poule H

Académie Univers : Amende 60 euros Art 59 RG du District

- **FEUILLE DE MATCH PAPIER HORS DELAI**

U12N2 Poule A Bagnols / Vénéjean

Article 53 - 72 des RG Amende 30 euros à Bagnols

Foot Animation - U10 à U10/U11

- **Beaucaire** : Plateaux U10 et U10/U11 : **Début 9h30**
- **Nîmes OL** : Plateaux U10 et U10/U11 : **Début 14h00**
- **Cavillargues** : Plateaux U10/U11 : **Début 9h30**

Forfait : **Générac** en U10/U11 PI 49 (30 €)

Forfait : **Ent Uzès PG** en U10/U11 PI 23 (30€)

ROTATION 2

Les clubs qui veulent changer de Niveau ou engager une nouvelle équipe pour la Rotation 2 doivent le faire par le FAL. Noter le niveau et desideratas dans la rubrique COMMENTAIRE.

Une amende financière est attribuée aux équipes qui ont envoyé leur feuille de plateau hors délais (30 euros) ART 53 ET 72 DES RG.

FEUILLES DE PLATEAUX NON PRESENTES / Amende 30 €

U10 du samedi 20/09

VAUVERT – MILHAUD – REDESSAN

U10/U11 du samedi 20/09

REGORDANE – BAGNOLS PONT-GARONS -LE VIGAN

U10

MARGUERITTES du 27.09.2025 (plateau N°02)

MARGUERITTES du 27.09.2025 (plateau N°13)

ST JEAN DU PIN du 27.09.2025 (plateau N°16)

U10/U11

FC UZES du 27.09.2025 (plateau N°02)

OC REDESSAN du 27.09.2025 (plateau 12)

RIBAUTES du 27.09.2025 (plateau N°17)

OL ST HILAIRE du 27.09.2025 (plateau N°19)

ES ST JEAN DU PIN du 27.09.2025 (plateau N°20)

AS VERS du 27.09.2025 (plateau N°22 et 23)

OL MINGUE du 27.09.2025 (plateau N°25)

Foot Animation - U6 à U8/U9

ROTATION 2

Les clubs qui veulent changer de Niveau ou engager une nouvelle équipe pour la Rotation 2 doivent le faire par le FAL. Noter le niveau et les desideratas dans la rubrique COMMENTAIRE.

Une amende financière est attribuée aux équipes qui ont envoyé leur feuille de plateau hors délais (30 euros) ART 53 ET 72 DES RG.

FEUILLES DE PLATEAUX NON PRESENTES / Amende 30 €

U8 du samedi 20 /09

AEC ST GILLES

U9 du samedi 20 /09

GARONS

U8

OL MAS DE MINGUE du 27.09.2025 (plateau N°03)

OL MAS DE MINGUE du 27.09.2025 (plateau N°17)

U8/U9

US VALLABREGUES du 27.09.2025 (plateau N°36)

Forfait : Ent Uzès PG en U8/U9 PI 19 Amende de 30€

Chusclan/Laudun : Retrait d'une équipe après engagement Plateau U6 (Amende 60€) Art 59 RG du District.

Dates FUTSAL U6 2025/2026

- Samedi 29 Novembre (16h30)
- Samedi 13 Décembre (16h30)
- Samedi 10 Janvier (16h30)

Beaucaire : Plateaux U6 à U8/U9 : **Début 13h30**

Sommières : Plateaux U6 à U9 : **Début 13h30**

Foot Animation - FEMININES

Les 3 Moulins retire son équipe U12/U13 F :

Amende 60 euros Art 59 RG District

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Didier CASANADA

La Secrétaire de Séance

Nadine GRECO

